

**COMMUNE DE PRESERVILLE
PROCES-VERBAL DE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 23 JUILLET 2021 à 19 H 00**

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 14
Présents : 13
Votants : 14
Absents : 1 (représenté)

Date de la convocation : 19 Juillet 2021

L'an deux mil vingt et un, le 23 Juillet à 19 H 00, le Conseil Municipal de la commune de PRESERVILLE dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Madame Mireille BENETTI, Maire, selon l'ordre du jour suivant :

- 1°) – Approbation du P.V de la réunion du conseil municipal en date du 22 Juin 2021,
- 2°) – Décisions prises par Madame la Maire par délégation,
- 3°) – Congrès des Maires 2021,
- 4°) – Règlement intérieur de la salle « La Fontaine »,
- 5°) – Questions diverses.

Etaient présents :

MM PETIT, PELISSE, BARTHERE, BACOU, CALAMOTE, LABAUME, LAYNET, LUCCHETTI, LUX, PERRY-PELISSIER, SEBASTIAN-RAMOS, SPIELMANN

Absent : Mr BOYER qui a donné pouvoir à Mr BARTHERE

Secrétaire de séance : Gilbert SPIELMANN

La séance est ouverte à 19 H 02.

DOSSIER N° 1 : APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 22 JUIN 2021

Sans aucune remarque des élus, ce procès-verbal est validé à l'unanimité.

DOSSIER N° 2 : DECISIONS PRISES PAR MADAME LA MAIRE PAR DELEGATION

Conformément à l'article L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales « le Maire doit rendre compte à chacune des réunions du Conseil Municipal des décisions prises par délégations ».

FINANCES :

OBJET	MONTANT
NILFISK : Réparation auto-laveuse	1.306,26 € HT
EKIP Collectivités : Tables école	583,64 € TTC
SEMIO : Chaises école	869,16 € TTC
ASSAINISSEMENT	
VEOLIA : - armoire électrique poste relevage « Hauts de Préserville » : 633,25 € HT - dégrilleur station : 243,75 € HT - main-d'œuvre : 124,00 € HT	1.201,20 € TTC
PHOTOVOLTAIQUE	

AFFAIRES COURANTES :

Signature de l'acte définitif pour la vente des terrains du lotissement « le Michard » : 22 + 23 Juillet 2021.

DOSSIER N° 3 – CONGRES DES MAIRES 2021

Madame la Maire indique que le congrès des maires 2021 se tiendra du 16 au 18 Novembre 2021 à Paris. Elle demande aux élus intéressés de bien vouloir se faire connaître.

DOSSIER N° 4 – REGLEMENT INTERIEUR DE LA SALLE « LA FONTAINE »

Madame la Maire rappelle que par délibération en date du 5 Février 2015, le conseil municipal a approuvé le règlement intérieur de la salle « La Fontaine ».

Elle indique qu'il convient à ce jour de préciser les conditions d'occupation gracieuse de ladite salle par le tissu associatif de Préserville, soit toute association à but non lucratif déclarée à la mairie dont le siège social est à Préserville et reconnue d'intérêt général pour la commune (Auprès du Cèdre, Comité des Fêtes, Tennis Club, A.C.C.A, A.I.C.A, A.G.P, Chemins Croisés, Coryphée, Corps à Cœur, Cultures de scène...).

Une exception sera faite pour le Lauragais Football Club à qui la salle sera prêtée une fois par an pour des manifestations en rapport avec l'objet de l'association.

Les élus donnent leur accord à l'unanimité.

QUESTIONS DIVERSES :

- Fête locale 2021 : la décision pour maintenir cette manifestation cette année se prendra à la fin du mois d'Août prochain en fonction de la situation sanitaire,
- Travaux Fibre : la route d'Odars (R.D 54) sera fermée à la circulation et déviée du 9 au 13 Août 2021,
- Les espaces verts de la commune sont actuellement entretenus par les élus, et ce jusqu'au 1^{er} Octobre prochain, date de la prise de poste du nouvel agent technique,
- Tempête du 17 Juin 2021 : pas de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est clôturée à 19 H 23.